



DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE
COMMUNE DE WORMHOUT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEL 032 003 2024

Date de la convocation et de l'affichage : 15 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-et-un mars à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de WORMHOUT, convoqué sous la forme ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, salle d'évolution à l'école Roger Salengro, sous la présidence de Monsieur CALCOEN David,

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal en exercice	29
Nombre de présents	26
Nombre de votants par procuration	3
Nombre de suffrages exprimés	29

Etaient présents : (26)

Monsieur CALCOEN David, Maire, DEHONDT Florence, PRONIER Isabelle, DELMOTTE Vincent, GROYSILLER Céline, PIRE Olivier, LENOIR Sylvie, VAN AGT Laurent, Adjoints,

BECK Sabrina, MARQUISE Lucas, DUPUITS Laurence, BRICHE Rémi, Conseillers délégués,

COURBOT Monique, POISSONNET Luc, GOSSART Géraldine, DENTREBECQ Patrick, BOLLE Christine, DOOM Emmanuel, KERCKHOVE Fabien, LAMMAR Carole, DEVOS Frédéric, DEGRAND Christophe, RICHARD Nicolas, HUGOO Isabelle, PEEL John, THOMAS Loïc, Conseillers,

Ont donné procuration : (3)

DERAM Didier procuration à COURBOT Monique,
BULTEEL Martine procuration à VAN AGT Laurent,
LEMOINE Isabelle procuration à RICHARD Nicolas

Absents/excusés : (0)

Secrétaire de séance : MARQUISE Lucas est désigné à l'unanimité

Pour le Maire, et par délégation,
l'Adjointe déléguée,
Le Maire,
CALCOEN David

DEHONDT Florence

03) CESSION D'UN VEHICULE – VENTE A LA SOCIETE SPL HAUTS DE FRANCE

Vu l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales prévoyant que le Maire, peut, par délégation du Conseil Municipal, décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros, Vu la proposition de rachat du véhicule MASTER immatriculé CF-576-JT par la société SPL HAUTS DE FRANCE,

CONSIDERANT la délibération du 25 juin 2023 par laquelle, le Conseil municipal a délégué au Maire le soin de « Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers d'un prix, par unité, n'excédant pas 4 600 euros nets de taxes ». Au-delà de ce seuil, il incombe au Conseil municipal d'autoriser la vente des biens concernés.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante la vente du véhicule ci-dessous et dont la valeur finale est supérieure à 4600 euros.

Quantité	Type	Désignation	Immatriculation	Année de série	Montant de cession
1	CAR	MASTER	CF-576-JT	2012	5 000 € Net de taxe

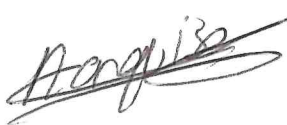

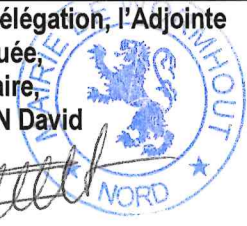
Il est proposé au Conseil de :

- D'APPROUVER la vente du bien ci-dessus référencé, dont le prix excède nominalement 4600 €
- D'ALIENER le bien et d'opérer à la sortie de ce dernier du patrimoine de la Ville de Wormhout, lequel sera enregistré conformément aux dispositions budgétaires et comptables de la M.57,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à prendre toute décision nécessaire à l'exécution de la présente délibération,
- DE TRANSMETTRE la présente délibération dans les meilleurs délais au contrôle de légalité.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte à l'unanimité la proposition ci-dessus.

Fait et délibéré en séance le 21-03-2024

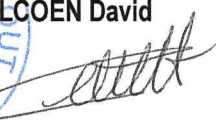


Pour extrait certifié conforme,

<p>Le secrétaire de séance,</p>  <p>MARQUISE Lucas</p>	<p>Pour le Maire, et par délégation, l'Adjointe déléguée, Le Maire, CALCOEN David</p>   <p>DEHONDT Florence</p>
---	--

Acte rendu exécutoire

Après transmission en Sous-Préfecture le :

et publication ou notification le

<p>Pour le Maire, et par délégation, l'Adjointe déléguée, Le Maire, CALCOEN David</p>   <p>DEHONDT Florence</p>	<p>Le secrétaire de séance,</p>  <p>MARQUISE Lucas</p>
---	--